

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 DECEMBRE 2015 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Yohann MORTIER (procuration à Karine BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Annie HENNEAU), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 novembre.

Suite à une information de la Préfecture concernant la demande de DETR du dossier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) tranche 2 - 2016, il convient d'intégrer les recettes nettes prévisibles sur 5 ans, ces recettes nettes estimées à 51 503€ sont à déduire du montant des travaux éligibles de cette 2ème tranche.

La demande de DETR portant maintenant sur un montant de travaux de 1.269.497€, la subvention sollicitée passe à 444.324€.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. MSP : demande de DETR Lot 2 – 3^{ème} tranche

La demande de DETR présentée, concerne le lot 2, tranche 3, travaux estimés à 1.353.000€, intégrant les divers honoraires et les provisions pour aléas et actualisation. La demande de DETR est de 473.550€ sur la base du taux maximal de 35%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander la DETR pour ce dossier.

2. MSP : demande de subvention Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Le dossier de la MSP est éligible au FNADT.

La subvention est demandée sur la totalité de l'opération, soit un montant qui peut se situer entre 80.000 et 120.000€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander la subvention FNADT pour le montant maximal de 120 000€.

3. Travaux de voirie 2016

Le Conseil Départemental a institué un nouveau dispositif : le Programme de Soutien à la Voirie (PSV) en lieu et place du Fonds Cantonal de Développement Territorial.

Pour les travaux de voirie 2016, une subvention de 30% peut être espérée.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le reste à charge de la commune ne doit pas dépasser 60.000€ pour 2016.

Des priorités ont donc été établies lors de la commission travaux du 01/12/2015 :

1/ Rue Docteur Chauveau, Place du 11 Novembre pour un coût estimé à 50.000 € TTC

2/ Place de Verdun pour un coût estimé à 13.000 € TTC

3/ Rue Frasnès les Couvins, Champ de Foire et place du grenier à sel pour un coût estimé à 61.000 € TTC

4/ Ruelle du Gué pour un coût estimé à 24.000 € TTC

5/ Rue Sadi Carnot pour un coût estimé à 18.000 € TTC

6/ Promenade du Canal pour un coût estimé à 6500 € TTC

Le Conseil Municipal accepte ces décisions à l'unanimité.

4. Chapelle Notre Dame Trouvée

La Commission d'Appels d'Offres propose de retenir l'Agence Leynet-Buri pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la toiture en laves.

La première étape consistera en l'établissement du diagnostic car cette opération de réfection s'effectuera vraisemblablement sur plusieurs années compte tenu du coût des travaux.

Sur proposition de la Commission A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'agence Leynet-Buri comme maître d'œuvre.

Avant même les opérations de préservation, il est indispensable de protéger la chapelle au plus vite, le risque de grosses détériorations étant important.

Un devis a été demandé pour une bâche enveloppante. L'entreprise Espace Couverture a proposé un devis d'un montant de 11.566,80€ HT. Cette solution a obtenu l'aval de la DRAC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

5. Personnel communal

L'objectif est la création d'un poste d'agent administratif à temps non complet, pour prendre en charge la saisie de la comptabilité et de traiter les affaires générales et aussi de pourvoir au remplacement de la secrétaire pendant ses absences pour congés, soit 600 heures annualisées. Cet emploi est équivalent à la catégorie C et ouvert aux grades d'adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

La création de poste proposée est adoptée par 18 voix pour et 1 voix contre (Gérard Curot).

Le maire précise que tant que les incidences des modifications des périmètres des collectivités sur les activités communales ne seront connues, que les futurs transferts de compétences ne soient effectués, les missions nécessitant une expertise particulière seront traitées dans le cadre d'une prestation de service. Cette articulation nous permettra de ne pas obérer l'avenir par un recrutement inadapté et coûteux. Le contexte budgétaire contraint nous oblige à rester prudent sur les charges de personnel.

6. Tarifications 2016

- Frais de scolarité

Afin de se rapprocher progressivement des coûts réels des charges de fonctionnement, une augmentation avait eu lieu une première fois l'année dernière. Les frais de fonctionnement sont estimés à plus de 1.300€ pour un enfant de l'école maternelle et à 450€ pour un enfant de l'école primaire.

Pour la rentrée 2016, la participation des communes dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Pouilly sera de 900€ pour un enfant de maternelle et de 450€ pour un enfant de l'école primaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs des frais de scolarité.

- Participation Frais de scolarité Ecole Notre Dame

La participation sera de 450€ pour les enfants domiciliés à Pouilly et fréquentant l'école primaire de l'école Notre Dame.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation versée sous forme de subvention.

- Bibliothèque

La commission des affaires culturelles se réunira une fois par trimestre pour aider la bibliothécaire dans les travaux de désherbage et d'achat.

Selon une analyse budgétaire effectuée en mars 2015, le service de la bibliothèque représente un déficit de 35.000€ (bâtiment, salaires, achat de livres....) à la seule charge du budget communal pollien. La bibliothèque est fréquentée à 36% par des habitants de Pouilly et à 64% par des habitants hors commune.

M. le Maire propose une tarification différenciée pour les habitants de Pouilly et les habitants des autres communes :

- maintien à 6€ pour les adhérents habitants Pouilly
- tarif à 12 € pour les habitants des autres communes
- gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans au lieu de 16 ans actuellement quel que soit le lieu d'habitation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

- Subventions cinéma

Subventions cinéma 2015		
Nombre de séances : 26		
Budget : 2,000€		
soit 76,92€/séance	arrondi à 77€	
Association	Nombre de séances	Subvention
Conseil Municipal	3	0
VCPA	4 (+1 bénévollement)	308
Judo	3	231
Arc auxois	6	462
Foot	1	77
Jumelage	2	154
Basket	2	154
Vital Gym	3	231
Amis de Velard	1	77
TOTAL	26	1,692

- Subvention voyage scolaire éducatif avril 2016

Tous les 2 ans, l'école Georges Virely participe à un voyage scolaire éducatif. Ce séjour se déroulera au Grau d'Agde et concernera 56 élèves. Le budget prévisible (séjour, activités, voyages) est de 17.200€.

L'école sollicite la reconduction d'une subvention égale à 25% de la dépense soit 4.300€.

Madame Evelyne Gaillot, directrice de l'école Georges Virely, s'absente pendant le vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention à l'école Georges Virely.

7. Affaires diverses

- Conseil Municipal Jeunes

Un Conseil Municipal des Jeunes sera élu le 14/12/15 dans les écoles scolaires Notre Dame, Georges Virely et le collège. Cette élection concerne les classes de CM1, CM2 et 6^{ème}.

Pour donner aux Conseillers Municipaux Jeunes de l'autonomie dans la conduite de leurs projets, bien sûr tout cela placé sous la responsabilité du Maire et de l'adjointe aux affaires scolaires, M. le Maire propose d'octroyer au CMJ un budget de 2.500€ pour l'année 2016.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Gilles Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'octroi d'un budget de fonctionnement de 2.500€.

- Décision Modificative

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		

D 61521 : Entretien de terrains	22.000 €	
D 6554 : SICECO		22.000 €
TOTAL	22.000 €	22.000 €
INVESTISSEMENT		
D 21571 : Matériel roulant		17.000 €
D 2313 : Immos en cours construct	17.000 €	
TOTAL :	17.000 €	17.000 €
TOTAL GENERAL	0 €	

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

- Concours illuminations 2015

La tournée de visite du jury pour le concours des illuminations aura lieu le 17 décembre à 18h30.

Les prix attribués seront les suivants :

3 bons d'achats illuminations pour la catégorie « particuliers » : 100€, 60€ et 40€

3 bons illuminations pour la catégorie « commerçants » : 100€, 60€ et 40€

Soit un budget total de 400€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces récompenses.

- Eclairage public

L'éclairage du parking du canal couvert sera rénové d'ici à la fin de l'année. L'éclairage de la rue de Velard sera également rénové.

- Location du presbytère

L'abbé Hache doit contacter M. le Maire pour évoquer le niveau de loyer qui sera pratiqué pour la location du presbytère.

- Information cimetièrè

La procédure de reprise de sépultures abandonnées dans le vieux cimetière va être mise en oeuvre.

Une information sera donnée dans le prochain bulletin municipal, ainsi qu'en mairie et au cimetière.

Cette opération, très règlementée, sera menée sous la responsabilité du Maire par Christian Clément.

- Vœux du maire

Les vœux du Maire auront lieu le lundi 25 janvier à 19h à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.